

Rapporteur général en charge du budget : M. Martial WESLY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Projet de décision modificative n°1 au budget 2017 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Cette décision modificative est une décision budgétaire à l'impact financier très mineur : +0,06 % en crédits de paiement. Elle vise principalement à :

- prendre en compte l'avenant à la convention financière avec le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels ;
- inscrire les crédits sur les programmes ayant reçu un financement extérieur : à savoir un projet européen Interreg et un contrat d'objectifs avec l'ADEME ;
- solliciter une autorisation d'engagement pour la convention de service public de la ligne aérienne Lannion-Paris pour l'exercice 2017 ;
- solliciter un abondement des autorisations de programme et d'engagement pour prendre en compte les ajustements du financement des établissements privés avec le Comité académique de l'enseignement catholique liés aux textes en vigueur.

Cette décision modificative est aussi l'occasion d'ajuster les recettes, et notamment la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (+3,10 M€), la Dotation globale de fonctionnement (+1,347 M€), la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (+709 k€), ainsi que le complément de recettes du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (3,756 M€).

La reprise des résultats de l'exercice 2016 (100,8 M€) ainsi que les ajustements de recettes (8,3 M€) permettent l'inscription de dépenses supplémentaires totalement financées et une réduction du montant d'emprunt prévu au budget primitif 2017 (-108 M€), dans le respect des grands équilibres financiers de la collectivité et la trajectoire financière exigeante qui est fixée.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Comme souligné par le Président du Conseil régional, les ajustements proposés sont de portée très limitée.

Il est appréciable que leur solde ressorte globalement positif, ce qui permet au Conseil régional de bonifier les lignes budgétaires consacrées à différents programmes, tout en diminuant par ailleurs l'autorisation d'emprunt de 108,1 M€ grâce au report des résultats de l'exercice écoulé.

Le CESER souscrit à ces propositions.

Mission I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale

103 - Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques

Sur proposition de M. Joël JOSSELIN
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Sur proposition de M. Jean LE TRAON
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'axe « Développer les usages numériques » intégrait la possibilité d'un projet Interreg, Vista-AR, relatif aux réalités augmentée et virtuelle et dans lequel la Région est partenaire. Ce projet est désormais accepté et nécessite un abonnement de crédits au budget de 160 000 €, le programme européen couvrant à terme une majeure partie de ces coûts.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Une courte synthèse du projet Vista-AR relatif aux réalités augmentée et virtuelle et son plan de financement auraient éclairé l'avis du CESER.

Mission III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et à l'emploi

304 - Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés

Sur proposition de M. Norbert HELLUY et Mme Guylaine ROBERT
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional propose, en accord avec le Comité académique de l'enseignement catholique, le Conseil régional de l'enseignement agricole privé et la Fédération régionale des Maisons familiales rurales, d'augmenter l'enveloppe prévisionnelle de 11,877 M€ prévue pour opérations de travaux de 1,623 M€ afin de permettre la mise en accessibilité des établissements et la mise à niveau des réseaux numériques. L'autorisation de ce programme 304 reste inchangée (17,9 M€).

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER note avec intérêt la mobilisation de ces fonds en faveur des besoins de jeunes et des enseignants en matière d'accès aux réseaux numériques notamment. Il aurait souhaité avoir des précisions sur la répartition de cette enveloppe et sur les objectifs poursuivis par les différents réseaux d'enseignement.

310 - Participer au fonctionnement des établissements privés

Sur proposition de M. Norbert HELLUY et Mme Guylaine ROBERT
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Il est proposé d'augmenter l'autorisation d'engagement de 350 000 € pour permettre un alignement progressif des financements du forfait externat des lycées privés sur ceux des lycées publics.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER ne formule pas de remarque particulière car cette modification résulte de l'accord entre le Comité académique de l'enseignement catholique et le Conseil régional sur lequel le CESER s'est déjà prononcé.

315 - Faciliter les projets individuels de formation et de qualification

Sur proposition de M. Norbert HELLUY et M. Franck PELLERIN
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Un avenant conclu avec le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) génère une recette supplémentaire de 1,760 M€. En 2017, des places supplémentaires seront créées majoritairement dans le programme Bretagne formation (PBF).

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Les frais pédagogiques pour ces places supplémentaires représentent un coût total de 500 000 €.

Le CESER soutient cet abondement en faveur des demandeurs d'emplois.

316 - Proposer une offre de formation qualifiante adaptée aux dynamiques économiques et territoriales

Sur proposition de M. Norbert HELLUY et M. Franck PELLERIN
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Région, dans le cadre d'un avenant à sa convention financière avec le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels, prévoit une recette de 1,760 M€ pour financer les besoins en formation des demandeurs d'emploi, la partie retenue pour ce programme 316 étant de 1,260 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER regarde avec intérêt cet abondement du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) qui permettra à un plus grand nombre de demandeurs d'emploi de se former.

Il aurait apprécié avoir des précisions supplémentaires concernant le fléchage de cette somme en direction des trois objectifs de ce programme.

Mission IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités

403 - Moderniser les aéroports à vocation régionale

Sur proposition de M. Jean-François LE TALLEC
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional prévoit d'abonder de 320 000 € l'autorisation d'engagement déjà ouverte au budget (265 000 €) dans le cadre du financement de l'obligation de service public de la ligne aérienne Lannion-Paris. Ces nouveaux crédits s'inscrivent dans le cadre de la signature en novembre 2016 d'un avenant à la convention initiale visant à prolonger le soutien de la Région.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Dans son avis sur le Budget primitif 2017, le CESER avait noté la volonté du Conseil régional de maintenir son soutien à l'aéroport de Lannion. Il demandait toutefois davantage de précisions sur les conditions du partenariat évoqué dans le bordereau soumis alors. Si le CESER prend acte de la poursuite des engagements de la Région, il renouvelle sa demande de complément d'informations.

Mission V - Pour une région engagée dans la transition écologique

503 - Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

Sur proposition de Mme Frédérique BONNARD LE FLOC'H, de M. David RIOU et de M. Alain THOMAS
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Commission permanente a autorisé le Président de la Région Bretagne à signer avec l'ADEME un Contrat d'objectifs pour une dynamique régionale déchets et économie circulaire.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER approuve la décision de la Région consistant à signer avec l'ADEME un Contrat d'objectifs pour une dynamique régionale déchets et économie circulaire. Désormais en charge de l'élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), la Région doit en effet favoriser et structurer la montée en puissance d'une économie circulaire, gage de gestion durable des ressources et de renforcement de l'éco-conception des produits. Cette orientation va dans le sens des récentes préconisations formulées par le CESER et ne peut que stimuler les initiatives en ce sens d'un nombre croissant d'entreprises.

Autres dépenses

9012 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

Rapporteur général en charge du budget : M. Martial WESLY

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional souligne un surcroît de travail pesant sur les services en charge de la mise en œuvre des fonds européens, notamment le FEADER, qui nécessite un ajustement des moyens dédiés, en lien avec les Directions départementales des territoires et de la mer des quatre départements bretons. Afin de fluidifier et améliorer le délai d'instruction des dossiers et de proposer un appui technique et administratif complémentaire, il est ainsi envisagé d'identifier 18 supports budgétaires pour permettre, durant le deuxième semestre 2017, l'instruction des dossiers et résorber ainsi les différents retards. L'impact budgétaire de cette opération est estimé à 306 000 € pour cette année.

Par ailleurs, la mise en œuvre du projet Capiten cluster Atlantique pour l'innovation technologique et économique dans la filière du nautisme nécessite d'identifier deux supports pour trois ans qui seront cofinancés dans le cadre du programme INTERREG, pour un coût estimé cette année à 50 000 €.

Un ajustement des crédits du programme sera proposé, le cas échéant, en décision modificative n°2 au vu des consommations effectives du programme.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Cette décision modificative confirme la difficulté d'estimer les moyens à mettre en œuvre pour répondre à la prise de compétence en matière de fonds européens, puisqu'il est proposé de renforcer une nouvelle fois les équipes dédiées à leur gestion, ce qui impactera le budget dès 2017.

Le CESER se félicite néanmoins du recrutement de ces renforts, afin de rattraper le retard constaté dans l'instruction des dossiers. Ceux-ci doivent être bien positionnés pour apporter un service de qualité, y compris au travers d'un appui aux bénéficiaires potentiels.

Le CESER serait intéressé par un point plus précis sur les volumes et les causes des retards évoqués, et souhaiterait par la suite être informé sur le retour en ordre de la situation dégradée actuellement constatée.

9023 - Mouvements financiers divers

Rapporteur général en charge du budget : M. Martial WESLY

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le rapport « Mouvements financiers divers » regroupe diverses inscriptions de crédits ne figurant au budget ni au titre des programmes d'intervention, ni au titre des autres programmes de moyens. Il présente également les mouvements d'ordre comptable, sans incidence sur l'équilibre global du budget. Enfin, il peut contenir des propositions de nature financière, mais qui n'ont pas dans l'immédiat d'incidence budgétaire.

Le Président du Conseil régional propose :

- s'agissant de la provision pour gestion de dette et de trésorerie et en complément des restes à réaliser de l'exercice 2016, d'inscrire un crédit de 215 M€ en recettes et en dépenses au chapitre 923 ;
- de prendre acte de l'information relative à l'évaluation des stocks d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement restant à mandater, soit 742 M€ en autorisations de programme et 262 M€ en autorisations d'engagement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER approuve l'augmentation de la provision pour gestion de dette et de trésorerie destinée à optimiser la gestion des encours, gestion dont l'efficacité a pu être amplement démontrée au cours des derniers exercices.

L'information concernant l'évaluation des stocks d'autorisations de programme et d'engagement restant à mandater n'appelle pas de remarques particulières.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne Projet de décision modificative n°1 au budget 2017

Nombre de votants : 91

Ont voté pour l'avis du CESER : 85

René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Lucien TRAON (CPME), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URPS), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOÛ (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Jean-Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Guylaine ROBERT (APEL), Marie-Martine LIPS (CRESS), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord CLCV-UFC-Que choisir), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Jean-Emile GOMBERT (Universités de Bretagne), Pascal OLIVARD (Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Zoé HERITAGE (IREPS), Léa MORVAN (CRIJ), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Christian COUILLEAU (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 6

Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Jean-Marc CLERY (FSU), Nadia LAPORTE (FCPE)

Adopté à l'unanimité